

28-09-2011

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2011 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Martin Desroches
Claude Pilon

Lisette Falker
Pierre Provost

Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Gyslain Loyer.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.
Le conseiller Pierre Lépicié est absent.

**TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ONT REÇU L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS.
LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.**

346-2011

Adoption de l'ordre
du jour

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Période de questions ;
3. Demande au ministère de la Justice pour autoriser le maire à célébrer des mariages civils ;
4. Acceptation du cahier de charges n° A01-2011 - Entretien ménager ;
5. Allocation d'un budget pour le souper des bénévoles ;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Item 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

347-2011

Mariages et unions civiles

* *Le maire Gyslain Loyer déclare son intérêt sur cette question et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT la résolution n° 210-2006 (autorisation à M. Gilles Fréchette - célébration de mariages) ;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de M. Gilles Fréchette, le maire Loyer désire être célébrant de mariages et unions civiles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par la conseillère Lisette Falker, il est résolu que le conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois demande au Ministre de la Justice de désigner le maire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, M. Gyslain Loyer, célébrant compétent des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

348-2011

Entretien ménager -
Cahier de charges et
demande de soumissions

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager doit être renouvelé pour janvier 2012;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 348-2011

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu:

1. d'accepter le cahier des charges n° A01-2011 pour l'entretien ménager;
2. d'envoyer des invitations à soumissionner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Item 5
Service des loisirs –
Souper des bénévoles

Ce point est annulée.

349-2011
Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches, il est résolu qu'à 20 h 06 la présente séance soit levée.

Gyslain Loyer, maire

René Charbonneau, sec.-trés./dir. gén.

« Je, Gyslain Loyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».